

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 19 août 2020 à 19 h 00**

Présences :

- M<sup>m</sup>es Victoire Marin, maire – Grosses-Roches  
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre  
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule  
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane  
Steve Girard, suppléant du maire – Matane  
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric  
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme  
Éric Normand, maire suppléant – Sainte-Félicité  
Dominique Roy, maire – Les Méchins  
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables  
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Olivier Banville, est aussi présent par visioconférence à partir de la salle « Le Fleuve » du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

*L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.*

*Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.*

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO Rivière-Bonjour au 31 décembre 2019 (reporté)
4. Procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 17 juin 2020
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 7 juillet 2020
  - 4.3 Abrogation de la résolution numéro 412-07-20 et entérinement des décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 7 juillet 2020
  - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 15 juillet 2020
  - 4.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 4 août 2020

- 4.6 Entérinement des décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 4 août 2020
- 5. Dossiers régionaux
- 6. Administration générale / développement local et régional
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
    - 6.1.1 Cp – Évaluation foncière
    - 6.1.2 Cp – Service d'urbanisme
    - 6.1.3 Cp – Sécurité incendie
    - 6.1.4 Cp – Fiducies COSMOSS et SANAM
    - 6.1.5 Cp – MRC compétences communes
    - 6.1.6 Cp – TPI de la MRC de La Matanie
    - 6.1.7 Cp – TNO Rivière-Bonjour
    - 6.1.8 Cp – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
  - 6.2 Activités financières – année courante au 30 juin 2020
  - 6.3 Réduction du solde de l'emprunt au refinancement du règlement numéro 244-2010 (Édifice de La Matanie)
  - 6.4 FDT – Adoption du rapport d'activités et de la reddition de comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020
  - 6.5 Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 – Confirmation de l'intérêt de la MRC de La Matanie à conclure une entente « Signature innovation » avec le MAMH – demande d'aide financière et autorisation de signature
  - 6.6 FRR – PDC local 2020-2021 – projets Sainte-Paule – autorisation de verser 9 500 \$
  - 6.7 Demande d'aide financière (projet La Mer numérique)
  - 6.8 Suivi de la résolution 368-06-20 – demande de partenariat financier de la Coop de solidarité La Centrale
  - 6.9 Autorisation signature – Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'ALLIANCE pour la solidarité 2019-2023 de la MRC de La Matanie
  - 6.10 Bilan de la campagne Nourrir notre économie en Matanie
  - 6.11 Réaffectation somme non utilisée (résolution 326-05-20)
  - 6.12 Démarche MADA – Chargée de projet
  - 6.13 Transports
    - 6.13.1 Taxi Matane – Prolongement du contrat pour le transport adapté et collectif au 31 décembre 2020
    - 6.13.2 Autorisation signature – Entente avec la Société d'histoire et de généalogie de Matane (SHGM) pour l'installation d'un abribus sur sa propriété
    - 6.13.3 Demande au Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'achat et l'installation de six abribus
    - 6.13.4 Demande au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes du MTQ et adoption du plan d'optimisation du service de transport
    - 6.13.5 Lettre du ministre du MTQ – Aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif volet II pour 2019
  - 6.14 FQM – Résolution AMRC-2020-06-22/04 – Proposition de création d'un Fonds d'action pour la relance des régions
  - 6.15 Appui à la MRC de Val-Saint-François – Demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour les municipalités et villes offrant des services de camps de jour
  - 6.16 Appui à la MRC de Val-Saint-François – Demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour les municipalités et villes quant aux impacts de la pandémie de COVID-19
  - 6.17 Déclaration en faveur de la Charte du Bois du Bas-Saint-Laurent
  - 6.18 Autorisation de versement des redevances éoliennes
- 7. Évaluation foncière
  - 7.1 Affichage d'un poste d'adjoint technique en évaluation foncière (poste régulier à temps plein)
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement / Agriculture
  - 8.1 Rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme (1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020)
  - 8.2 Réception de projets de règlements de la ville de Matane

- 8.2.1 VM-89-186 (second) modifiant le règlement de zonage afin d'effectuer différentes corrections
  - 8.2.2 VM-89-187 (second) modifiant le règlement de zonage afin de prohiber le changement d'un usage non résidentiel à certaines conditions
  - 8.3 Analyse de conformité – Règlement VM-89-186 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'effectuer différentes corrections (reporté)
  - 8.4 Analyse de conformité – Règlement VM-89-187 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de prohiber le changement d'un usage non résidentiel à certaines conditions (reporté)
  - 8.5 Lettre de la ministre du MAMH et responsable de la SHQ – Programme RénoRégion 2020-2021
  - 8.6 SHQ – Programme RénoRégion 2020-2021 – Dates de l'appel de projets et critères d'analyse des demandes
  - 8.7 Rapport du MAPAQ – Inventaire et classification du potentiel de remise en production des terres agricoles dévalorisées (TAD) dans la région du Bas-Saint-Laurent – mise à jour 2019
  - 8.8 Autorisation signature – Addenda au protocole d'entente de services professionnels – projet implantation structure élevage brebis
  - 8.9 Autorisation d'embauche de chargé(é) de projet en agriculture urbaine
  - 9. Génie forestier
    - 9.1 Lettre du ministre du MFFP – Aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2020-2021
  - 10. Service régional de sécurité incendie
    - 10.1 Négociation d'une nouvelle entente concernant le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie – Intention du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour
  - 11. Varia
  - 12. Période de questions (*note : ce point porte sur les questions transmises en ligne depuis le 17 juillet 2020*)
  - 13. Fermeture de la séance
- 

## **RÉSOLUTION 435-08-20**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil sont tous présents par visioconférence;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 436-08-20**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 17 JUIN 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC, qui leur a été transmis à l'avance, tenue par visioconférence avec enregistrement audio, le 17 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 17 juin 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 437-08-20**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 7 JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC, qui leur a été transmis à l'avance, tenue par visioconférence avec enregistrement audio, le 7 juillet 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 7 juillet 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 438-08-20**

##### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 412-07-20 ET ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 7 JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 7 juillet 2020 et des décisions qui y sont contenues;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la résolution numéro 2008-06 de la municipalité de Saint-Léandre, les membres du Conseil faisant partie du Service régional de sécurité incendie souhaitent reprendre les délibérations sur l'objet d'une résolution faisant partie dudit procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 412-07-20 du comité administratif;

D'entériner l'ensemble des autres décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 7 juillet 2020.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 439-08-20**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 15 JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC, qui leur a été transmis à l'avance, tenue par visioconférence avec enregistrement audio, le 15 juillet 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 15 juillet 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 440-08-20**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 4 AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC, qui leur a été transmis à l'avance, tenue par visioconférence avec enregistrement audio, le 4 août 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 4 août 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 441-08-20**

##### **ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 4 AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 4 août 2020 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 4 août 2020.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 442-08-20**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 43 819,09 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 436,85 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 51 476,85 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 11 373,43 \$, représentant un grand total de 108 106,22 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 443-08-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 967,83 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 627,67 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 63 368,92 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 15 590,23 \$, représentant un grand total de 84 554,65 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 444-08-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 47 964,84 \$, la liste des chèques émis au montant de 18 535,92 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 75 859,22 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 11 766,16 \$, représentant un grand total de 154 126,14 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 445-08-20**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – FIDUCIES COSMOSS ET SANAM**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 26 481,66 \$, la liste des chèques émis au montant de 22 745,29 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 34 906,17 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 911,83 \$, représentant un grand total de 89 044,95 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

##### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 446-08-20**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 412 753,63 \$, la liste des chèques émis au montant de 286 358,52 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 173 171,10 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 35 964,99 \$, représentant un grand total de 908 248,24 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE

##### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 447-08-20**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 3 114,67 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 6 051,23 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 644,46 \$, représentant un grand total de 10 810,36 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 448-08-20**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 547,41 \$, la liste des chèques émis au montant de 40 333,99 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 3 076,64 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 770,46 \$, représentant un grand total de 44 728,50 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 449-08-20**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 JUIN 2020 AU 13 AOÛT 2020 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 4 346,06 \$, les salaires payés du 7-06-2020 au 1-08-2020 au montant de 2 531,06 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 683,33 \$, représentant un grand total de 7 560,45 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 juin 2020 au 13 août 2020 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE



## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 450-08-20**

#### **RÉDUCTION DU SOLDE DE L'EMPRUNT AU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2010 (ÉDIFICE DE LA MATANIE)**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, la MRC peut appliquer un solde disponible au remboursement de la dette lors de son refinancement par résolution;

**CONSIDÉRANT** le refinancement prévu, le 28 octobre 2020, du règlement d'emprunt numéro 244-2010 au montant de 259 400 \$;

**CONSIDÉRANT** le solde disponible sur règlement fermé au montant de 6 626,81 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'**appliquer le solde disponible au remboursement de la dette et de refinancer la somme de 252 800 \$ sur une période d'amortissement de 15 ans;

**DE** retourner tous soldes inférieurs à 100 \$ au surplus non affecté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 451-08-20**

#### **FDT – ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Matanie concernant la gestion du FDT pour le financement de toute mesure de développement local et régional, laquelle prévoit la production annuelle d'un rapport d'activités et d'une reddition de comptes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la reddition de comptes préparée par le service de développement économique et territorial relativement à la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Éric Normand et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la reddition de comptes pour 2019-2020 du FDT et transmette le tableau de saisie des données via le PGAMR du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**QUE** la MRC de La Matanie adopte le rapport des activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 dans le cadre FDT, dépose l'information sur le site Internet de la MRC et transmette le document ainsi que la résolution d'adoption à la direction régionale du MAMH.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 452-08-20**

### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 – CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DE LA MRC DE LA MATANIE À CONCLURE UNE ENTENTE « SIGNATURE INNOVATION » AVEC LE MAMH – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la mise en place du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* conclu le 30 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les quatre volets de ce fonds visent à donner un nouveau souffle au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires;

**CONSIDÉRANT** l'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la mise en œuvre du volet 3 « Signature innovation » du FRR;

**CONSIDÉRANT QUE** ce volet permettra à la MRC de La Matanie de développer ou de consolider son identité territoriale de façon novatrice à partir du domaine d'intervention qu'elle identifiera;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 222 422 \$, pour les cinq prochaines années, totalisant 1 112 110 \$ sur la période de 2020-2024 pour la mise en œuvre de l'entente du volet 3 « Signature innovation »;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC entend réaliser des consultations auprès des partenaires préalablement au dépôt de sa demande d'aide au volet 3 « Signature innovation » du FRR pour définir des projets potentiellement porteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie confirme, auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, son intérêt à conclure une entente « Signature innovation » dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient autorisés à déposer une demande d'aide financière et à signer tous documents utiles (avis d'intérêt, devis, etc.) pour donner effet à la présente, et ce, incluant la possibilité de bénéficier d'une avance de 50 000 \$ pour une éventuelle démarche de réflexion et de consultation;

**QUE** le préfet, monsieur Andrew Turcotte, soit autorisé à signer ladite entente avec le MAMH pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 453-08-20**

### **FRR – PDC LOCAL 2020-2021 – AUTORISATION DE VERSEMENT POUR LES PROJETS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2020-08.142 de la municipalité de Sainte-Paule demandant l'aide financière dans le cadre du FRR (2020-2021) / Programme de développement des communautés (PDC) volet local pour trois projets de développement sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement total de 9 500 \$ dans le cadre du FRR 2020-2021 / PDC volet local afin de permettre la réalisation des trois projets qui suivent :

Projets de la municipalité de Sainte-Paule

1. « Aménagement de la bibliothèque municipale de Sainte-Paule, phase 2 » pour un montant de 1 585 \$;
2. « Aménagement d'un gazébo » pour un montant de 5 515 \$;

Projet de l'Association du Lac du Portage

3. « Implantation d'un corridor de bouées, phase 2 / Myriophylle à épis – panneaux et dépliants » pour un montant de 2 400 \$;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 454-08-20**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET « LA MER NUMÉRIQUE » DU CDRIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur des pêcheries génère près de 7 000 emplois dans l'Est-du-Québec et est confronté à des enjeux en raison des exigences des marchés internationaux et des impacts des changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** la gestion des stocks commerciaux nécessite l'apport de données collectées par les pêcheurs et les scientifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ces analyses sont limitées par l'utilisation de méthodes, d'outils et de données hétérogènes peu structurées et non liées;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Centre de développement et de recherche en intelligence numérique (CDRIN) d'accroître sa présence en Matanie et dans l'Est-du-Québec en suscitant une concertation des acteurs maritimes, scientifiques et gouvernementaux afin de faire progresser les connaissances sur les écosystèmes marins;

**CONSIDÉRANT** l'analyse favorable du projet, par la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) volet Collaboration spéciale;

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet et la demande de participation financière adressée à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR, une aide financière de 10 000 \$ au CDRIN pour le projet « La mer numérique », laquelle aide sera versée au cours de l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 455-08-20**

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA CENTRALE MATANIE – COOP DE SOLIDARITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « La Centrale » est né d'un besoin des différents acteurs économiques et gens d'affaires de La Matanie, celui d'avoir des espaces conviviaux, technologiques et bien situés pour accueillir à la fois des projets novateurs et des humains créateurs pour notre économie;

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat financier de la coopérative de solidarité La Centrale Matanie au montant de 50 000 \$, soit 25 000 \$ sur 2 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont demandé et obtenu des informations additionnelles de la part l'organisme depuis la séance du Conseil du 17 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour la coop de solidarité La Centrale Matanie, à partir du FRR, au montant de 50 000 \$ soit 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 456-08-20**

##### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2019-2023 DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ont signé, en décembre 2018, l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2017-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a été identifié comme fiduciaire et mandataire régional de cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a accepté d'être fiduciaire local de l'Alliance pour la solidarité de son territoire laquelle a sa propre gouvernance;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition des sommes locales du FQIS qui figure au plan de travail de l'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent 2017-2023, laquelle inclut 651 840 \$ pour la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**une convention extraordinaire liée à l'Annexe COVID-19 au plan de travail a déjà été signée entre la MRC et le CRD, qu'une partie des sommes disponibles au FQIS a déjà été octroyée par la MRC et que les sommes non dépensées au 30 septembre 2020 seront réservées pour les travaux réguliers de l'Alliance locale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pu prendre connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec le CRD pour le versement du financement prévu par l'Alliance locale de la MRC de La Matanie 2019-2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale, madame Line Ross, à signer la Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 457-08-20**

#### **BILAN DE LA CAMPAGNE « NOURRIR NOTRE ÉCONOMIE EN MATANIE »**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du bilan de la *Campagne Nourrir notre économie en Matanie*;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans un contexte où l'activité a dû être repensée en raison de la COVID-19, les ventes enregistrées par les entreprises et la participation du public ont dépassé les attentes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** transmettre les félicitations du Conseil à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'organisation de l'activité.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 458-08-20**

#### **FRR – RÉAFFECTATION DES SOMMES NON UTILISÉES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE « NOURRIR NOTRE ÉCONOMIE EN MATANIE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a autorisé, par sa résolution numéro 326-05-20, une aide financière de 10 000 \$ pour bonifier la *Campagne Nourrir notre économie en Matanie* à partir du volet 2 « Collaboration spéciale » du FRR;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réalisation du bilan de la campagne, une somme de 1 090 \$ ne sera pas utilisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le montant résiduel de 1 090 \$ sur l'engagement de 10 000 \$ du FRR pour le soutenir la *Campagne Nourrir notre économie en Matanie* soit rendu de nouveau disponible pour soutenir des projets de développement.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 459-08-20**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA MISE À JOUR DES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a obtenu une aide financière du Secrétariat aux Aînés via le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2020* pour effectuer la mise à jour des politiques et plans d'action de la MRC et des municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Léandre, Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'une négociation de gré à gré, la MRC a obtenu une offre de service au montant de 24 850 \$, auquel s'ajoutent les taxes applicables, de la firme Kolektiva qui possède une expertise locale dans l'élaboration de politiques familiales et des aînés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, à signer un contrat avec la firme Kolektiva au montant de 28 571,29 \$, taxes incluses, lequel sera financé notamment à partir de l'aide financière du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2020*.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 460-08-20**

### **AUTORISATION DE PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC TAXI MATANE POUR LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET DE TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** la crise sanitaire actuelle et son impact majeur sur l'achalandage du transport adapté et collectif;

**CONSIDÉRANT** la flexibilité et la disponibilité du service offert par l'entreprise Taxi Matane dans le contexte de pandémie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une reprise graduelle des services aux personnes handicapées à l'automne qui laisse entrevoir une hausse d'achalandage à laquelle le service devra s'adapter;

**CONSIDÉRANT QUE** Taxi Matane inc. possède son point de service sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de prolongation du contrat avec Taxi Matane inc., jusqu'au 31 décembre 2020, est inférieur au seuil obligeant à l'appel d'offres public, lequel est estimé à 37 800 \$, avant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la prolongation de l'entente avec Taxi Matane inc. pour la fourniture de services de transport adapté et collectif du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020 selon les modalités suivantes :

- Tarif horaire de 60 \$ incluant le chauffeur;
- Disponibilité et horaire flexible pour les véhicules;
- Banque de 630 heures garanties pour la durée de l'entente;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents requis pour la prolongation du contrat.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 461-08-20**

#### **INSTALLATION D'UN ABRIBUS SUR LE TERRAIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a entrepris le déploiement, sur le territoire de la ville de Matane, d'abribus pour les usages des services de transport adapté et de transport collectif;

**CONSIDÉRANT QU'**un des abribus projeté en bordure du boulevard Dion empiètera sur le lot numéro 5 886 918 du cadastre du Québec, lequel appartient à la Société d'histoire et de généalogie de Matane (SHGM);

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation d'un terrain privé nécessitera la conclusion d'une entente entre la MRC et le SHGM pour l'installation de l'abribus, sans frais de location;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation sur le domaine privé de l'abribus doit également se faire en conformité avec la réglementation municipale applicable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, à réaliser les actions qui suivent :

- Signer une entente avec la SHGM pour l'utilisation d'une partie du lot numéro 5 886 918 du cadastre du Québec;
- Signer les documents requis pour obtenir les permis ou certificat requis en vertu de la réglementation de la ville de Matane, incluant, s'il y a lieu, l'obtention d'une dérogation mineure.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 462-08-20**

#### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a débuté, depuis 2019 en collaboration avec la ville de Matane, l'installation d'abribus visant à améliorer le confort et l'expérience des usagers du transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL vise à soutenir financièrement, notamment, les municipalités et MRC qui offrent un service de transport en commun sur leur territoire en ce qui concerne le maintien, l'amélioration et le développement de leurs immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière couvre 95 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence des montants autorisés pour l'acquisition, l'installation et le remplacement d'abribus;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission reçue pour l'acquisition de six nouveaux abribus est de 53 148 \$, plus taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL pour l'acquisition et l'installation de six nouveaux abribus pour l'année 2021.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 463-08-20**

#### **ADOPTION D'UN PLAN D'OPTIMISATION DES RESSOURCES DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir des répercussions majeures sur le transport collectif et adapté des personnes;

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis l'annonce de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, le service de transport de la MRC de La Matanie a observé des baisses d'achalandage atteignant plus de 95 % au plus fort des mesures de confinement;

**CONSIDÉRANT QUE** ces répercussions se traduisent par des pertes de revenus significatives pour le service de transport collectif et adapté de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes vise à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier les pertes de recettes tarifaires provenant des usagers et résultant de la pandémie de COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'application dudit programme nécessitent l'adoption d'un plan d'optimisation des ressources afin de limiter les répercussions anticipées de la pandémie sur les résultats de l'exercice financier de l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit avoir maintenu, pour l'année 2020, la contribution municipale totale indiquée au budget approuvé à l'automne 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du plan d'optimisation, préparé par la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, lequel leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le plan d'optimisation des ressources du service de transport;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit autorisée à signer et à transmettre une demande d'aide financière au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes du MTQ.

ADOPTÉE



## **RÉSOLUTION 464-08-20**

### **APPUI À LA PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS VISANT LA CRÉATION D'UN FONDS D'ACTION POUR LA RELANCE DES RÉGIONS**

**CONSIDÉRANT** la résolution AMRC-2020-06-22/04 intitulée « Proposition de la création d'un Fonds d'action pour la relance des régions » de l'assemblée des MRC de la FQM en raison des impacts économiques de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de La Matanie souscrivent au principe d'autonomie des régions et des communautés dans la prise en charge de leur développement, incluant la mise en œuvre urgente de projets de rétablissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'appuyer** et de demander la création par le gouvernement dans chaque région du Québec, incluant les grands centres, d'un Fonds d'action pour la relance des territoires doté d'une enveloppe budgétaire suffisante et dont l'objectif sera de soutenir financièrement les initiatives provenant des municipalités, des groupes et des entreprises qui pourront contribuer à la relance économique des communautés selon les modalités qui suivent :

- Mise en place d'une présidence conjointe du comité de sélection du Fonds d'action pour la relance des territoires par le ministre responsable de la région et le président de la table des MRC;
- Composition du comité de sélection incluant le ministre responsable de la région et des membres de la table des MRC;
- Possibilité que le comité de sélection puisse former un comité d'étude et de préparation des projets auquel pourront se joindre des représentants de la conférence administrative régionale pour préparer les dossiers, faire les arbitrages nécessaires et consulter les intervenants économiques régionaux;
- Autorité sur le Fonds relevant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à qui le gouvernement a déjà confié la gestion du Fonds régions et ruralité et dont les directeurs régionaux assument la coordination des conférences administratives régionales;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, madame Marie-Eve Proulx, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, ainsi qu'au président de la FQM, monsieur Jacques Demers.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 465-08-20**

### **MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES MUNICIPALITÉS ET VILLES AYANT OFFERT DES CAMPS DE JOURS DANS UN CONTEXTE DE PANDÉMIE DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** la résolution CE-20-07-12 de la MRC du Val-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la pandémie de COVID-19 et des directives gouvernementales, les municipalités ayant offert à leur population un service de camps de jour à l'été 2020 ont été dans l'obligation de mettre en place des mesures de prévention exceptionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place de ratios pour les groupes et les mesures sanitaires ont un impact direct sur les revenus et dépenses associés aux services de camps de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences de la pandémie sont susceptibles d'affecter les municipalités durablement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à des camps de jour sécuritaires à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en période de rétablissement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**DE** demander aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit mise en place pour les municipalités et villes qui offrent le services de camps de jour;

**QUE** cette résolution soit transmise au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, madame Suzanne Roy, à la députée fédérale de Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, madame Kristina Michaud, au député provincial de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 466-08-20**

#### **MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LES ORGANISATIONS MUNICIPALES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** la résolution CE-20-07-13 de la MRC du Val-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la pandémie de COVID-19, les organisations municipales se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisations municipales ont dû mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur municipal a dû composer avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables, les organismes et les entreprises, telles que la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus municipaux provenant de la tarification ont été réduit en raison de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les impacts précis, observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote, entre autres, la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux provenant du fléchissement de l'activité économique, le soutien accru aux organismes communautaires et les coûts liés à l'adaptation des activités municipales aux règles sanitaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** demander aux gouvernements provincial et fédéral de prévoir une aide financière quant aux impacts de la pandémie de COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales;

**QUE** cette résolution soit transmise au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, madame Suzanne Roy, à la députée fédérale de Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, madame Kristina Michaud, au député provincial de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 467-08-20**

#### **DÉCLARATION EN FAVEUR DE LA CHARTE DU BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale bas-laurentienne;

**CONSIDÉRANT QUE** le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse, d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du bois participe à la lutte aux changements climatiques et que, lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO<sub>2</sub> découlant de ceux-ci sont évitées;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant, à la fois souple, léger, résistant et esthétique, augmentant le confort des usagers et constituant une option durable et rentable;

**CONSIDÉRANT QUE** près de 2,2 millions de m<sup>3</sup> de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés du Bas-Saint-Laurent et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'industrie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois, particulièrement pour les travaux de construction ou de rénovation

résidentielle, institutionnelle et commerciale, et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

**CONSIDÉRANT QUE** les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 MRC de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie déclare sa volonté de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

**QUE** la MRC de La Matanie déclare sa volonté d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

**QUE** la MRC de La Matanie adopte la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent et invite l'ensemble des municipalités de son territoire à y adhérer.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 468-08-20**

#### **PREMIER VERSEMENT POUR 2020 AUX MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT – REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la MRC de La Matanie, sauf Saint-Léandre, ont accepté de participer au projet éolien;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu un premier versement pour l'année 2020 provenant des redevances sur les revenus des parcs et baux éoliens à redistribuer, en conformité au règlement numéro 259-2014, comme suit :

- création fonds de prévoyance (2,00 %);
- création fonds territorial (1,89 %);
- solde à distribuer aux municipalités participantes, incluant le TNO, sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** la redistribution du premier versement pour 2020, au montant de 700 000 \$, provenant des redevances sur les revenus des parcs et baux éoliens de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, soit :

**Répartition des redevances de l'Énergie BSL**  
RFU de sept. 2019 pour versement de 2020

		2020 (1er versement)
Revenus parcs éoliens		653 437 \$
Revenus des baux éoliens	1 [45% => 448 575\$/10 MRC]*50%	46 563 \$
		<b>700 000 \$</b>
Création d'un Fonds de prévoyance	2.00%	14 000 \$
Création d'un Fonds territorial	1.89%	13 230 \$
Solde à distribuer entre les municipalités participantes		<b>672 770 \$</b>

		RFU sept. 2019	
Municipalité de Les Méchins		80 096 842	30 606 \$
Municipalité de St-Jean de Cherbourg		11 516 498	4 401 \$
Municipalité de Grosses-Roches		32 206 135	12 306 \$
Municipalité de Sainte-Félicité		70 004 002	26 749 \$
Municipalité de Saint-Adelme		38 867 896	14 852 \$
Municipalité de Saint-René de Matane		61 804 935	23 616 \$
Municipalité de Sainte-Paule		34 855 277	13 319 \$
Ville de Matane		1 246 846 386	476 434 \$
<i>Municipalité de Saint-Léandre</i>	2	32 754 760	-
Municipalité de Saint-Ulric		125 196 591	47 839 \$
Municipalité de Baie-des-Sables		49 136 625	18 776 \$
TNO - Rivière-Bonjour		10 132 782	3 871 \$
		1 793 418 729	
<b>Total des municipalités participantes</b>		<b>1 760 663 969</b>	<b>672 770 \$</b>

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit et est autorisée à verser les montants aux municipalités participantes.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 469-08-20**

**AFFICHAGE D'UN POSTE D'ADJOINT(E) TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** deux postes d'adjoint technique sont vacants au service d'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** le contexte lié à la pandémie de COVID-19 qui complexifie la formation et la réalisation de visites résidentielles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** la directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière, madame Nancy Desrosiers, soit autorisée à procéder à l'affichage d'un poste régulier d'adjoint(e) technique en évaluation foncière (classe 1) à temps plein.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 470-08-20**

### **SHQ – PROGRAMME RÉNORÉGION 2020-2021 – DATES DE L'APPEL DE PROJETS ET CRITÈRES D'ANALYSE DES DEMANDES**

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, responsable de la Société d'habitation du Québec (SHQ), a annoncé une aide financière de 168 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion 2020-2021 qui n'exige aucune participation financière de la MRC et prévoit une rémunération pour la gestion du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de l'enveloppe budgétaire consentie devra être engagé d'ici le 31 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconduire les critères d'analyse pour déterminer le choix des dossiers qui seront traités par la MRC de La Matanie parmi l'ensemble des demandes d'aide déposées par les ménages à faible revenu;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas lieu de modifier la valeur uniformisée maximale des résidences admissibles, excluant la valeur du terrain, laquelle est de 115 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie tienne un appel de projets pour le programme RénoRégion 2020-2021 du 31 août 2020 au 2 octobre 2020;

**QUE** les demandes retenues soient celles répondant aux critères suivants :

- les demandes ayant le taux d'aide financière le plus élevé sont prioritaires – le taux est défini selon la méthode dans le manuel du programme édicté par la SHQ;
- les demandes ayant un taux d'aide identique sont triées en fonction de la taille des ménages de manière à maximiser le nombre de bénéficiaires de l'aide financière;
- si des égalités perdurent, les dossiers sont triés de manière à favoriser les plus bas revenus;

**QUE** seules les demandes complètes et reçues durant la période d'appel de projets soient retenues.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 471-08-20**

### **INVENTAIRE ET CLASSIFICATION DU POTENTIEL DE REMISE EN PRODUCTION DES TERRES AGRICOLES DÉVALORISÉES (TAD)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie, en partenariat avec le MAPAQ, l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent, l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, a contribué à la réalisation d'une mise à jour de l'inventaire régional des TAD;

**CONSIDÉRANT** la transmission du document intitulé « Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des TAD dans la région du Bas-Saint-Laurent – mise à jour 2019 » par le MAPAQ à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt de la mise à jour de l'inventaire.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 472-08-20**

### **ENTENTE AVEC L'IREC POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE D'ÉLEVAGE DE BREBIS DANS LA MATANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN 2<sup>e</sup> ADDENDA**

**CONSIDÉRANT** l'entente de services professionnels avec l'IREC pour le projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie signée en date du 18 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'addenda au protocole d'entente afin d'ajuster la date de certains livrables et le calendrier de paiement en conformité avec les nouvelles modalités stipulées dans un courriel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation daté du 11 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie le 2<sup>e</sup> addenda à l'entente ainsi que tout document officiel pour ledit projet.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 473-08-20**

### **NÉGOCIATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE SERVICE REGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MATANIE (SRSI) – AVIS D'INTENTION POUR LE TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente actuelle se termine le 31 décembre 2020 et que des municipalités ont évoqué leur intention de conclure une entente avec la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie, laquelle agit à titre de municipalité locale pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour, est consciente des sommes et des efforts déjà investis pour la création du service régional et des enjeux de sécurité de la population du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers à temps partiel qui composent le service ont démontré leur attachement et leur dévouement à servir les communautés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préserver l'expertise des effectifs composant le SRSI;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie désire conserver pour son territoire non organisé un service de proximité à un coût raisonnable;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a urgence de connaître quelles sont les municipalités qui souhaitent poursuivre avec le SRSI afin de permettre la suite des discussions et la conclusion d'une nouvelle entente dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements devront être effectués pour tenir compte des municipalités qui ne renouvelleront pas avec le SRSI;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie manifeste le désir de renouveler son entente avec le service régional de sécurité incendie pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite négocier une nouvelle entente avec les municipalités qui désirent poursuivre aussi avec le SRSI de La Matanie et qu'il est impératif que les discussions se poursuivent avec celles qui ont une intention réelle de participer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie confirme son intention de négocier une nouvelle entente avec le Service régional de sécurité incendie de La Matanie pour son territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

**QUE** le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale soient et sont mandatés pour représenter les intérêts du territoire non organisé de Rivière-Bonjour au sein du comité de négociation regroupant la MRC et les représentants des municipalités qui auront confirmées leur intention;

**QUE** la MRC de La Matanie ne s'engage pas à signer une nouvelle entente pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour sans avoir analysé la teneur ainsi que la nouvelle répartition des quotes-parts.

ADOPTÉE

#### **VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté au varia.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été transmise par écrit à la MRC.

#### **RÉSOLUTION 474-08-20**

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.  
Il est 19 h 32.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet,  
Andrew Turcotte

(signé)

---

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet,  
Andrew Turcotte*